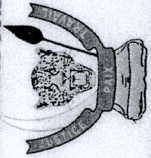


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



**AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS**

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 126/2023

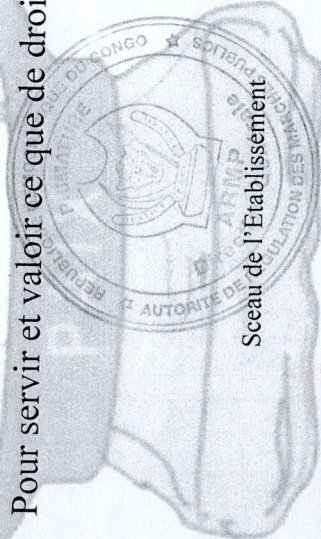
A LA SOCIETE TIEX S.A

Après avoir reçu le contrat du marché N° 001/DGRAD/CGPMP/2023, conclu avec la DGRAD, pour un montant total hors taxe de dollars américains neuf cent quarante-huit mille deux cent septante-cinq, quatre-vingt-six centimes (USD 948 275,86) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains six mille six cent trente-sept, nonante-trois centimes (USD 6 637,93).

Fait à Kinshasa, le 14/07/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i